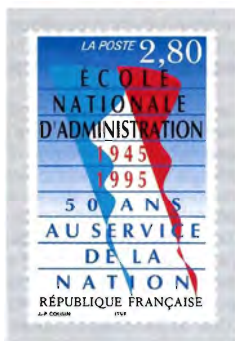


**École Nationale
d'Administration
1945 - 1995**



Vente anticipée le 5 octobre 1995
à Strasbourg (Bas-Rhin) et Paris

**Vente générale dans tous les bureaux de poste
le 9 octobre 1995**



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dessiné par Jean-Paul Cousin

Imprimé en héliogravure

Format vertical 22 x 36

50 timbres à la feuille

École Nationale d'Administration

1945-1995

Comme nombre d'institutions majeures qui charpentent aujourd'hui la société française, l'École nationale d'administration a été créée à la Libération. Michel Debré est alors chargé d'une mission de réforme de la fonction publique, vaste projet dont la création d'une école supérieure d'administration est un élément clef. Après examen par l'Assemblée consultative, le Conseil d'Etat et le Conseil des ministres, le projet aboutit à l'ordonnance du 9 Octobre 1945, "relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires, et instituant une direction de la fonction publique". La première promotion – "France Combattante" – qui réunit 85 élèves, est très marquée par l'esprit de la Résistance.

La création de l'ENA met fin aux multiples concours et cloisonnements qui caractérisaient jusqu'alors l'accès à la haute fonction publique. Désormais, les cadres supérieurs de l'État sont recrutés par trois concours: "externe" pour les élèves issus de l'enseignement supérieur, "interne" pour les fonctionnaires. Un troisième concours est ouvert depuis 1990 aux candidats ayant exercé une activité professionnelle hors de l'administration pendant huit ans au moins. La nouvelle école a pour ambition de démocratiser le recrutement des hauts fonctionnaires et d'unifier leur formation: unité juridique et technique mais aussi unité morale, par la diffusion d'un même "sens du service public et de l'État".

Si l'ENA a connu de nombreuses évolutions en cinquante ans – dont les réformes de 1971, 1982, 1986 et 1993 –, ses principes fondateurs n'ont guère varié. École d'application, l'ENA forme des administrateurs généralistes, capables de répondre aux besoins diversifiés de l'administration. La scolarité, de vingt-sept mois aujourd'hui, associe stages et études, en accordant une large place aux travaux de groupe et aux méthodes de pédagogie active. Les notations, obtenues lors des stages, des travaux et des épreuves, déterminent le "classement de sortie". Les élèves choisissent leur emploi dans l'ordre de ce classement, sur une liste publiée par le Premier Ministre.